

E 2001 (D) 1/196

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Prague, K. Bruggmann*

Copie

L OB. Par exprès

Berne, 1^{er} octobre 1938

Pour faire suite à notre communication télégraphique du 28 septembre¹, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de la réponse extrêmement aimable que M. Bénès a adressée à M. le Président de la Confédération². Jusqu'ici, aucune réponse analogue n'a été faite par le Chancelier de l'Empire allemand. Nous devons donc nous abstenir d'une publication.

Nous ne voudrions pas, toutefois, tarder davantage à exprimer verbalement par votre entremise au Gouvernement tchécoslovaque combien l'extrême courtoisie du Président de la République a été prise à Berne et combien ont été appréciés la dignité et le sang-froid avec lesquels la Tchécoslovaquie a accepté de durs sacrifices dans l'intérêt de la paix générale.

1. Cf. N° 404, annexe.

2. Reproduite en annexe.

1^{ER} OCTOBRE 1938

933

ANNEXE

*Le Président de la République tchécoslovaque, E. Bénès,
au Président de la Confédération, J. Baumann*

Copie

Radiogramme N° 6772

Prague, 30 Septembre 1938, 12 h. 50

Reçu: 14 h. 58³

Je remercie bien cordialement Votre Excellence de l'aimable message par lequel Elle a bien voulu, au nom du Conseil fédéral suisse⁴, former les vœux pour qu'une solution amiable soit trouvée au différend entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Le Gouvernement tchécoslovaque et moi-même avons reçu avec reconnaissance cette voix de la nation suisse dans ces jours graves et nous nous rendons pleinement compte de l'immense portée qu'un conflit armé pourrait avoir pour toutes les autres nations de l'Europe et pour la paix du monde. Je vous assure que le Gouvernement tchécoslovaque, fidèle à sa politique de paix dont il a donné tant de preuves, a apporté les plus grands sacrifices et manifeste sa sincère volonté de négocier pour aboutir à la solution que la nation tchécoslovaque puisse accepter dignement sans mettre en danger son avenir. J'aime à croire que nos efforts honnêtes de conciliation seront reconnus et approuvés par tous les facteurs *[sic]* dans les mains desquels repose la paix et que la paix peut être sauvegardée par le respect des principes de justice.

3. *Remis par Baumann au Département politique le 1^{er} octobre 1938. Le radiogramme original reçu étant dépourvu d'accentuation, le choix des accents a été fait par le transcripteur.*

4. *Cf. note 1.*